

## L'égalité femmes-hommes dans le développement : alibi ou réalité ?

Claudine Drion  
Le Monde selon les femmes

### Les engagements de la Belgique

La loi sur la coopération internationale de 1999 institue l'égalité entre les femmes et les hommes comme un des trois thèmes transversaux applicables à toutes les actions de la Belgique en ce domaine. La Belgique est partie à une série de conventions et d'engagements sur le plan international qui concerne l'égalité entre les femmes et les hommes. Citons en deux. La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) de 1979. La convention reconnaît que les femmes ont les mêmes droits que les hommes, aussi bien dans la sphère publique que privée. Chaque pays fait l'objet d'un rapport tous les 4 ans. La plate-forme d'action de la 4<sup>ème</sup> Conférence mondiale des femmes de l'ONU à Beijing de 1995 regroupe 12 domaines : féminisation de la pauvreté, participation au processus de décision, accès à un enseignement de qualité, accès à la santé, violence à l'égard des femmes, indépendance économique des femmes, droits humains, femmes et conflits armés, égalité entre femmes et hommes dans les médias, mécanismes institutionnels pour la promotion des femmes, environnement, droits de la petite fille.

### Femmes ou genre et développement ?

On remarquera que l'utilisation des termes est passée de l'expression "femmes et (ou dans le) développement" à celle de genre (y compris par la CFD, voir encart). Au-delà des mots en vogue dans le milieu de la coopération au développement, il s'agit plus que d'une nuance. En effet l'approche femmes dans le développement est sectorielle et ne concerne que les femmes – au risque de leur faire porter la responsabilité du mal-développement et le fardeau des nouvelles tâches à accomplir sans qu'elles n'en retirent nécessairement un intérêt. L'approche genre<sup>1</sup> est transversale et concerne les relations sociales entre les femmes et les hommes dans chaque société. Cette expression, si elle est « politiquement correcte » inclut également une critique des modèles de développement et une volonté de renforcer le pouvoir des femmes. L'approche genre repose sur des outils de diagnostic et d'action qui permettent de faire évoluer les relations sociales vers l'égalité de manière participative.

### Les acteurs de la coopération au développement

Comme le relèvent les observateurs extérieurs<sup>2</sup>, une formation en genre s'avère indispensable et devrait être systématique pour tous les acteurs de la coopération si l'on veut que l'approche soit appliquée de manière transversale et concrète. Car les choses évoluent (très) lentement.

Du côté de la coopération bilatérale directe, un *screening* de genre a été entamé pour les projets de la coopération belge. Les résultats partiels<sup>3</sup> sont les suivants : sur 175 projets, 46 soit 26 % ont d'une façon ou d'une autre intégré la perspective de genre, c'est-à-dire qu'au moins un des résultats, une des activités prenait en compte les besoins spécifiques des hommes et des femmes.

---

<sup>1</sup> Pour plus d'info sur le genre, voir la collection des carnets du Monde selon les femmes « Les essentiels du genre » 01, 02 et 03. [www.mondefemmes.org](http://www.mondefemmes.org)

<sup>2</sup> OCDE, 2005, Examen par les pairs – Belgique, CAD, pages 40-41 et page 102.

<sup>3</sup> CTB, Nicole Malpas, L'égalité des chances entre les femmes et les hommes en Afrique de l'Ouest, Document destiné à la réunion régionale Afrique de l'Ouest, draft.

Les ressources humaines affectées au thème dans ce cadre se limitent à un mi-temps à la CTB et à un temps plein à la cellule genre de la DGCD.

Dans les ONG, on sent une évolution en 10 ans<sup>4</sup> : 75 % ont une connaissance intuitive du genre; 50 % connaissent la distinction entre l'intégration des femmes dans le développement et l'approche genre et développement et 25 % consacrent un budget à la formation en genre pour leur personnel. Mais on constate une méconnaissance des outils méthodologiques et des indicateurs de l'approche genre tandis

qu'il n'y a pas un souci d'égalité des sexes dans les critères de sélection de partenaires.

Lorsque l'on interroge l'opinion publique sur les défis importants auxquels la coopération au développement doit faire face, le thème de l'égalité n'est cité que par 2,5 % des sondés<sup>5</sup> : un grand travail d'éducation au développement est faire pour montrer toute la pertinence du genre dans le développement.

**La parole à Hélène Ryckmans,  
Présidente de la Commission Femmes et Développement (CFD)**

Q : Que permet la CFD ?

H.R. : Au travers de ses missions d'avis et d'interpellation politiques, la CFD est aussi un lieu d'échange et de rencontre entre les acteurs et actrices francophones et néerlandophones, des ONG, des universités et de l'administration. C'est une fonction qui n'est jouée par aucune autre instance, cela permet de mettre en contact des gens qui peuvent agir en réseau. Nos avis<sup>6</sup> concernent les notes stratégiques que la loi sur la coopération au internationale de 1999 impose de remettre au Parlement. Ils devraient permettre d'orienter le travail dans le secteur de la coopération.

Q : Quel est le travail le plus visible de la CFD ?

H.R.: Les conférences publiques avec des invités internationaux que nous avons organisées sur deux thèmes - d'une part, les enjeux pour les femmes dans le financement du développement et les objectifs du Millénaire et d'autre part les enfants dans la guerre et les femmes dans les conflits armés – ont été très suivies autant au plan du nombre de participantes que des recommandations qui en ont découlé à destination de l'autorité publique.

Q : Quel est le travail de lobbying ?

H.R. : Les groupes de travail de la CFD veillent à ce que les recommandations soient suivies d'effet, notamment dans les positions et les engagements de la Belgique pour le suivi de Beijing , la Commission pour le statut de la femmes de l'ONU et les autres conférences internationales qui concernent le développement. Nous intervenons dans leur préparation avec les représentants (experts et diplomates) belges afin d'être entendues. Une déléguée de la CFD fait le plus souvent partie de la délégation gouvernementale lorsque le thème des femmes est abordé à l'ONU. La faiblesse c'est le manque de structuration de la société civile belge en amont... Très peu d'associations ou d'ONG ont les moyens de suivre ces matières. C'est criant pour le suivi des

<sup>4</sup> González Altea Sandra, 2005, Enquête sur l'intégration de l'approche genre dans les ONG, Le Monde selon les femmes – le rapport complet est disponible sur [www.mondefemmes.org](http://www.mondefemmes.org) (Fr et Esp).

<sup>5</sup> DGCD, Sondage d'opinion portant sur les connaissances et l'attitude du public belge en matière de coopération d'une part et sur la visibilité de la Coopération Fédérale Belge d'autre part., Rapport définitif final. N° de dossier 03/1363, MAS, 03 août 2004.

<sup>6</sup> Disponibles sur le site web de la CFD : [www.dgcd.be/fr/themes/gender/cfd](http://www.dgcd.be/fr/themes/gender/cfd).

engagements de Beijing : des modifications sont discutées pour qu'il n'y ait plus qu'un rapport tous les deux ans. La société civile n'est pas assez forte pour se concerter et réagir.

Q : Une commission alibi ? quels sont ses moyens?

H.R.: La CFD fonctionne bien, nous sommes fières du bilan que nous avons titré à l'occasion du dixième anniversaire. Nous bénéficions d'un (petit) budget et d'un secrétariat doté d'une fonctionnaire. Plus de moyens humains permettrait de fonctionner comme un bureau d'étude pour préparer les positions. L'Administration et le Ministre ne sollicitent pas suffisamment la CFD pour remettre des avis. Ceci devrait se faire systématiquement afin de peser davantage sur la mise en œuvre de la politique. Une réelle capacité d'écoute de la part du politique serait un encouragement. Il faudrait renforcer la cellule genre de la DGCD pour que l'administration intègre le genre. Nous aimerions qu'il y ait une culture de l'échange et un réseau de fonctionnaires et d'attachés sur le genre.

Q : Quelles recommandations pour l'avenir ?

H.R. : Voici ce que nous mettons en évidence pour qu'une approche genre soit appliquée de manière transversale dans la politique de coopération de la Belgique. Ceci apparaît aujourd'hui encore trop parcellaire, ainsi que l'observe l'OCDE qui a également épinglé une série de manques, notamment dans la formation des fonctionnaires DGCD et du personnel de la CTB, y compris des agents techniques avant leur départ en mission. L'OCDE relève aussi que des budgets spécifiques genre ne sont pas identifiés ni dans les programmes ni dans les actions<sup>7</sup> de coopération belge. Je pense qu'une volonté politique forte doit se traduire par des moyens humains et financiers pour :

- disposer d'un instrument standardisé et accessible pour le suivi des projets : type de projets, secteurs d'activité, budgets, indicateurs de résultats avec une analyse sexospécifique
- généraliser l'utilisation des marqueurs du CAD tel que recommandé par le plan d'action de la Cellule genre, tout en sachant qu'un tel "marquage" est utile mais n'est pas suffisant pour mesurer l'impact des projets sur l'égalité de genre
- assurer la formation du personnel au mainstreaming de genre sur le terrain et au siège de la Coopération
- développer une stratégie des points focaux renforcés par un mandat explicite et valorisés dans cette expertise
- renforcer le personnel de la Cellule Genre et susciter des liens avec les représentants de la Belgique aux instances européennes
- garantir le fonctionnement de la Commission Femmes et Développement et susciter la création d'une telle instance dans les autres pays européens et dans les pays partenaires de la coopération belge
- soutenir le renforcement des institutions et personnes ressources dans le Sud
- développer les instruments d'analyse de la cohérence entre les politiques commerciales et financières avec les politiques de coopération. Cette analyse reste à faire et mettra certainement en lumière le rôle de "sparadrap" joué par les projets de coopération après et à cause de la mise en œuvre de programmes d'orthodoxie budgétaire.

---

<sup>7</sup> OCDE, ibidem.

Note : La Commission Femmes et Développement (CFD) a été créée par l'Arrêté Royal du 14 décembre 1994. C'est une Commission consultative qui a pour mission de conseiller le ou la Ministre de la coopération au développement dans la mise en œuvre d'une politique « femmes et développement ». Elle compte 14 représentant-es francophones et néerlandophones d'ONG, d'universités, de la DGCD et 10 expert-es en genre.

Claudine Drion, 2007



<http://creativecommons.org/licenses/by-nd/2.0/fr/deed.fr>